

# Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi)

### BILAN DE LA CONCERTATION

Annexe n°1 : Extraits des publications réalisées durant la concertation Vu pour être annexée à la délibération d'arrêt du RLPi le XX juin 2025



### AR Prefecture

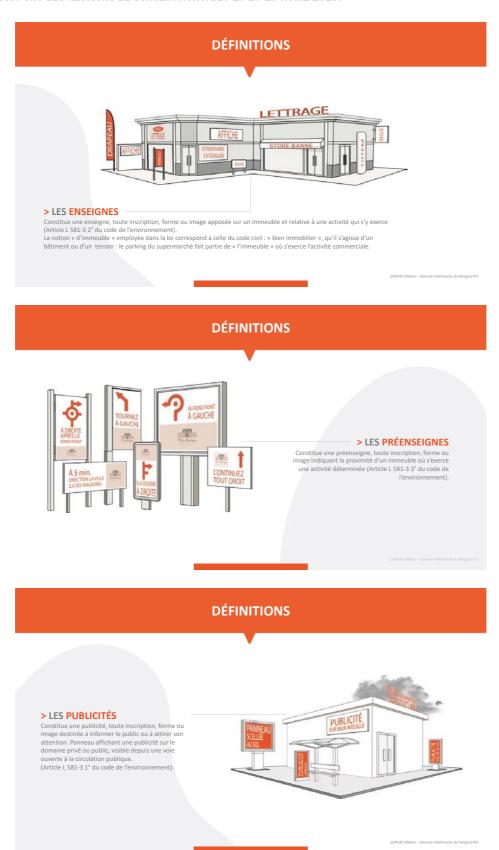
024-200041440-20250603-2025 $\underline{1}$ 34A-DE Reçu le 05/06/2025 Publié le 05/06/2025

### **SOMMAIRE**

1. EXTRAITS DU SUPPORT PRESENTE EN CONCERTATION	3
EXTRAITS DU SUPPORT DES RÉUNIONS DE CONCERTATION DES 25 ET 26 AVRIL 2023.	3
EXTRAITS DU SUPPORT DES RÉUNIONS DE CONCERTATION DES 23 ET 24 SEPTEMBRE 2024	10
2. PAGE INTERNET DEDIEE :	14
PAGE DÉDIÉE INITIALE :	14
MISE À JOUR DU SITE N°1:	15
MISE À JOUR DE LA PAGE DÉDIÉE N°2 :	16
MISE À JOUR DE LA PAGE DÉDIÉE N°3 :	23
ACTUALITÉ EN AVRIL 2023 :	25
ACTUALITÉ EN SEPTEMBRE 2024 :	26
LETTRES D'INFORMATIONS :	27
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DOMME — VILLEFRANCHE-DU-PÉRIGORD	27
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DOMME — VILLEFRANCHE-DU-PÉRIGORD	28
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DOMME – VILLEFRANCHE-DU-PÉRIGORD	29
LETTRE D'INFORMATIONS NUMERIQUE DU 22 SEPTEMBRE 2024 :	30
EXTRAITS DES PUBLICATIONS :	31
COMMUNIOUÉ DE PRESSE DU 12 AVRIL 2023 :	31
L'ESSOR SARLADAIS DU 21 AVRIL 2023 :	32
COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 2 SEPTEMBRE 2024 :	
L'ESSOR SARLADAIS DU 6 SEPTEMBRE 2024 :	
FACEBOOK:	35
PANNEAU POCKET :	
AFFICHAGE SUR LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL:	
INVITATIONS:	
AUX PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES (PPA), PROFESSIONNELS DE L'AFFICHAGE ET ASSOCIATIONS :	
AUX PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES (PPA), PROFESSIONNELS DE L'AFFICHAGE ET ASSOCIATIONS :	

### 1. Extraits du support présenté en concertation

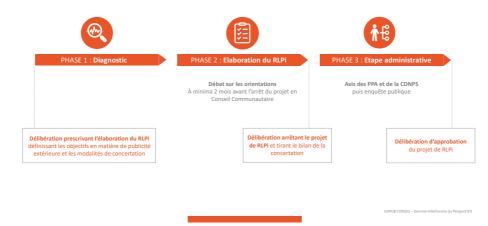
### EXTRAITS DU SUPPORT DES RÉUNIONS DE CONCERTATION DES 25 ET 26 AVRIL 2023.



### AR Prefecture

024-200041440-20250603-2025<u>3</u>34A-DE Reçu le 05/06/2025 Publié le 05/06/2025

### PROCÉDURE DU RLPi



## OBJECTIFS INSCRITS DANS LA DÉLIBÉRATION DE PRESCRIPTION DU 9 NOVEMBRE 2020



- Préserver les paysages et le cadre de vie du territoire communautaire, en limitant l'impact des dispositifs publicitaires, notamment dans les périmètres bénéficiant de moyens de protection, en place et à venir, qu'ils concernent le patrimoine bâti ou naturel:
- Donner une cohérence d'ensemble au traitement de la publicité, enseignes et préenseignes sur le territoire communautaire, afin d'éviter leur développement anarchique tout en établissant des règles adaptées aux zones caractéristiques que sont les zones rurales, les vallées protégées et les villages historiques ;
- Répondre de manière équitable en fonction des zones aux besoins des acteurs économiques locaux, sans dénaturer l'environnement et les paysages: contribuer à la mise en valeur des entrées de villes, assurer une qualité visuelle et paysagère des principaux axes structurants, valoriser les centres historiques;
- Prendre en compte les exigences en matière de développement durable en ce qui concerne les dispositifs consommateurs d'énergie ou source de pollution lumineuse;
- Tenir compte des nouveaux procédés et des nouvelles technologies en matière de publicité.

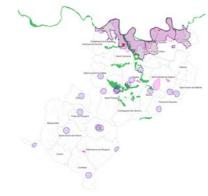
# INTERDICTIONS RELATIVES DE PUBLICITÉ DÉROGATION POSSIBLE

### Interdictions absolues :

- Sur les 47 monuments historiques ;
- Dans les 2 sites classés : château de Lacoste à Castelnaud-la-Chapelle et le Capiol à Domme.

### Interdictions relatives :

- Aux abords des monuments historiques : Périmètres Délimités aux Abords (PDA) et périmètres de protection (rayon de 500m) ;
- Dans les périmètres des Sites Patrimoniaux Remarquables de Groléjac, Castelnaud-la-Chapelle, Cénac-et-Saint-Julien et Domme ;
- Dans 8 sites inscrits
- Dans les 3 sites Natura 2000







### AR Prefecture

024-200041440-20250603-2025<u>4</u>34A-DE Reçu le 05/06/2025 Publié le 05/06/2025

### CADRE LÉGAL : **DÉMOGRAPHIE ET RÈGLES APPLICABLES**

Domme-Villefranche du Périgord :

- 23 communes ;
- 8 523 habitants (Insee, 2019).

Uniquement des agglomérations de moins de 10 000 habitants, hors unité urbaine de plus de 100 000 habitants.

	Agglomération de - de 10 000 habitants hors d'une unité urbaine de + de 100 000 habitants	Agglomération de - de 10 000 habitants dans une unité urbaine de + de 100 000 habitants	Agglomération de + de 10 000 habitants
Publicité (ou préenseigne) sur un mur ou une clôture non lumineuse	surface ≤ 4 m² hauteur ≤ 6 m	surface ≤ 12 m² hauteur ≤ 7,5 m	surface ≤ 12 m² hauteur ≤ 7,5 m
Publicité (ou préenseigne) scellée au sol ou installée directement sur le sol non lumineuse	INTERDIT	surface ≤ 12 m² hauteur ≤ 6 m	surface ≤ 12 m² hauteur ≤ 6 m
Bâche publicitaire et dispositif de dimensions exceptionnelles	INTERDIT	INTERDIT	AUTORISÉES
Publicité lumineuse éclairée par projection ou transparence	surface ≤ 4 m² hauteur ≤ 6 m Extinction entre 1h et 6h	Règles de la publicité non lumineuse Extinction entre 1h et 6h	Règles de la publicité non lumineuse Extinction entre 1h et 6h
Publicité lumineuse autre qu'éclairée par projection ou transparence (notamment numérique)	INTERDIT	surface ≤ 8 m² hauteur ≤ 6 m Extinction entre 1h et 6h	surface ≤ 8 m² hauteur ≤ 6 m Extinction entre 1h et 6h

### LES INFORMATIONS CLÉS **DU DIAGNOSTIC**





### LES PUBLICITÉS ET PRÉENSEIGNES SCELLÉES AU SOL OU INSTALLÉES DIRECTEMENT SUR LE SOL

### · Les informations clés :

- 89% des dispositifs relevés ;
- 100% des dispositifs sont non-conformes ;
- Infractions principales : publicité interdite hors agglomération (81%) et publicité scellée au sol ou installée directement dans le sol interdite dans les agglomérations de moins de 10 000 habitants n'appartenant pas à une unité urbaine de plus de 100 000 habitants (18%).

- Les enjeux :
   Faire respecter la réglementation nationale ;
  - Favoriser les solutions alternatives : Signalisation d'Information Locale (SIL) par exemple.









 $\tt 024-200041440-20250603-2025\underline{5}34A-DE$ Reçu le 05/06/2025 Publié le 05/06/2025

### LES PUBLICITÉS ET PRÉENSEIGNES APPOSÉES SUR MUR OU SUR CLÔTURE



- 10% des dispositifs ,
- 100% des dispositifs sont non-conformes ;
- Infractions principales: publicité interdite hors agglomération (29%) et publicité interdite dans les sites inscrits ou dans les périmètres de protection des monuments historiques (71%);
- Majorité de petit format (≤4m²).

### • Les enjeux

- Faire respecter la réglementation nationale ;
- Déroger ou non aux interdictions relatives de publicité dans certains secteurs ;
- Conforter les formats existants ;
- Favoriser une meilleure intégration des publicités en termes d'implantation et de densité.

### LES PUBLICITÉS ET PRÉENSEIGNES **APPOSÉES SUR MOBILIER URBAIN**

### • Les informations clés :

- 1 dispositif apposé sur mobilier urbain d'information ;
- Dispositif non-conforme car situé hors agglomération.

Faire respecter la réglementation nationale.





### LES PUBLICITÉS ET PRÉENSEIGNES **LUMINEUSES**









100 000 habitants .

Les enjeux :
 Anticiper le développement des publicités lumineuses en mettant en place, à minima, une plage d'extinction nocturne plus restrictive que la réglementation nationale.

### AR Prefecture

024-200041440-20250603-2025<u>6</u>34A-DE Reçu le 05/06/2025 Publié le 05/06/2025

### LES INFORMATIONS CLÉS **DU DIAGNOSTIC**

### Les chiffres clés :

- 336 enseignes recensées ;
- 77% des dispositifs sont conformes à la réglementation nat
- · Principales infractions :
- Plus d'une enseigne scellée au sol ou installée directement sur le sol par voie bordant l'activité (51,2%) ;
- Non-respect de la règle de la surface cui façade (20,23%).









### **LES ENSEIGNES PARALLÈLES AU MUR**

## • Les informations clés : - 34% des enseignes ;

- 21% des dispositifs sont non-conformes ;
- Principales infractions : non-respect de la règle de la surface cumulée des enseignes en façade et implantation qui dépasse des limites du mur ou de l'égout du toit ;
- Présence d'enseignes sur lambrequins de store-banne et sur garde-corps de balcon;
- Présence d'enseignes notamment dans les SPR. qualitatives,

### • Les enjeux

- Faire respecter la réglementation nationale ;
- Protéger et mettre en valeur la richesse patrimoniale en mettant en place des règles d'implantation pour ce type d'enseign notamment dans les secteurs patrimoniaux.









### **LES ENSEIGNES PERPENDICULAIRES AU MUR**

### • Les informations clés :

- 11% des enseignes ;
- 11% des dispositifs sont non-conformes ;
- Principale infraction : mauvais état de propreté, d'entretien ou de fonctionnement ;
- Majorité des supports dont la surface est inférieure ou égale à 1m²;
- 6 dispositifs ont une saillie supérieure à 1m ;
- 3 dispositifs ont une hauteur supérieure à

### • Les enjeux

- Faire respecter la réglementation nationale ;
- Encadrer ces dispositifs (en nombre et dimensions) afin d'améliorer leur intégration sur le bâti, notamment dans les secteurs patrimoniaux.









### AR Prefecture

024-200041440-20250603-2025<u>7</u>34A-DE Reçu le 05/06/2025 Publié le 05/06/2025

### **LES ENSEIGNES**

### SCELLÉES AU SOL OU INSTALLÉES DIRECTEMENT SUR LE SOL

### • Les informations clés :

- 45% des enseignes ;
- 30% des dispositifs sont non-conformes :
- 54% sont des enseignes supérieures à 1m² et 46% sont inférieures ou égales à 1m²;
- Principale infraction : non-respect de la règle

- Les enjeux :
   Faire respecter la réglementation nationale ; Limiter les formats et les hauteurs des dispositifs supérieurs à 1m²;
  - Mettre en place des règles spécifiques aux enseignes inférieures ou égales à 1m² (non spécifiquement réglementées par le Code de l'environnement).









### **LES ENSEIGNES SUR CLÔTURE**

## • Les informations clés : - 8% des enseignes ;

- 7% des dispositifs sont non-conformes ;
- Présence d'enseigne sur clôture aveugle et sur clôture non-aveugle ;
- Majorité de dispositifs de petit format, inférieure à 4m², plus de la moitié des dispositifs ont une surface inférieure ou égale à 2m².

- Les enjeux :
   Limiter l'impact visuel et paysager des
  - Encadrer les formats et mettre en place une règle de densité pour limiter ces dispositifs.







### **LES ENSEIGNES SUR TOITURE OU TERRASSE EN TENANT LIEU**

### • Les informations clés :

- 1% des enseignes ;
- 75% des dispositifs sont non-conformes ;
- Principales infractions: enseignes non réalisées en lettres ou signes découpés, ou sans dissimulation des fixations.

- Faire respecter la réglementation nationale ;
- Possibilité d'interdire ce type de dispositif sur tout ou partie du territoire, du fait de son impact fort sur le paysage.





### AR Prefecture

 $\tt 024-200041440-20250603-2025\underline{8}34A-DE$ Reçu le 05/06/2025 Publié le 05/06/2025

### **LES ENSEIGNES LUMINEUSES**

### • Les informations clés :

- 11% des dispositifs ;
- Présence de 6 enseignes numériques signalant des pharmacies ou totems de station-service.

- - Encadrer spécifiquement les enseignes numériques ;
  - Possibilité d'encadrer les dispositifs lumineux







### S'INFORMER ET

### S'EXPRIMER SUR LE PROJET



### S'informer sur le projet :

- Suivi de l'avancée de la procédure sur le site Internet de la CDCDV ;
- Dossier de concertation disponible sur le site de la CDCDV : <a href="https://registre.agrn.fr/ep.php?idep=49">https://registre.agrn.fr/ep.php?idep=49</a>
- Dossier de concertation en version papier mis à disposition du public au siège de la CDCDV et dans chacune des mairies ;
- Exposition au siège de la CDCDV ;
- Via le bulletin d'information de la CDCDV et des communes ;
- Via les articles d'information dans la presse locale ;
- Lors des réunions publiques.



### S'exprimer sur le projet :

- Registre numérique disponible sur le site de la CDCDV : https://registre.agrn.fr/ep.php?idep=49
- Registre en version papier mis à disposition du public au siège de la CDCDV et dans chacune des mairies ;
- Courrier postal adressé au Président de la CDCDV ;
- Lors des réunions publiques.

### **PLANNING PRÉVISIONNEL**



### AR Prefecture

 $\tt 024-200041440-20250603-2025\underline{9}34A-DE$ Reçu le 05/06/2025 Publié le 05/06/2025

### EXTRAITS DU SUPPORT DES RÉUNIONS DE CONCERTATION DES 23 ET 24 SEPTEMBRE 2024.

### LES CONSÉQUENCES D'UN RLPI LES DÉLAIS DE MISE EN CONFORMITÉ

	Infraction au Code de l'environnement	Infraction au RLPi
Publicités, préenseignes et supports lumineux en vitrines	Mise en conformité sans délai	Mise en conformité dans un délai de 2 ans à compter de l'approbation du RLPi
Enseignes		Mise en conformité dans un délai de 6 ans à compter de l'approbation du RLPi

Interdictions relatives de publicité sur le territoire de la Communauté d

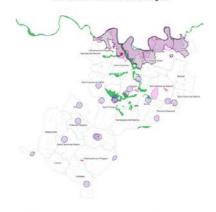
### INTERDICTIONS RELATIVES DE PUBLICITÉ DÉROGATION POSSIBLE

### Interdictions absolues :

- Sur les 47 monuments historiques ;
- Dans les 2 sites classés : château de Lacoste à Castelnaud-la-Chapelle et le Capiol à Domme.

### Interdictions relatives :

- Aux abords des monuments historiques : Périmètres Délimités aux Abords (PDA) et périmètres de protection (rayon de 500m) ;
- Dans les périmètres des Sites Patrimoniaux Remarquables de Groléjac, Castelnaud-la-Chapelle, Cénac-et-Saint-Julien et Domme ;
- Dans 8 sites inscrits;
- Dans les 3 sites Natura 2000.







### CADRE LÉGAL : DÉMOGRAPHIE ET RÈGLES APPLICABLES

### Domme-Villefranche du Périgord

- 23 communes
- 8 523 habitants (Insee, 2019).

Uniquement des agglomérations de moins de 10 000 habitants, hors unité urbaine de plus de 100 000 habitants.

	Agglomération de - de 10 000 habitants hors d'une unité urbaine de + de 100 000 habitants
Publicité (ou préenseigne) sur un mur ou une clôture non lumineuse	surface ≤ 4 m² hauteur ≤ 6 m
Publicité (ou préenseigne) scellée au sol ou installée directement sur le sol non lumineuse	INTERDIT
Bâche publicitaire et dispositif de dimensions exceptionnelles	INTERDIT
Publicité lumineuse éclairée par projection ou transparence	surface ≤ 4 m² hauteur ≤ 6 m Extinction entre 1h et 6h
Publicité lumineuse autre qu'éclairée par projection ou transparence (notamment numérique)	INTERDIT

GOPUB CONSEIL – Domme VII lefranche du Périgord # 1:

### AR Prefecture

024-200041440-20250603-202**\$**034A-DE Reçu le 05/06/2025 Publié le 05/06/2025

### LES INFORMATIONS CLÉS **DU DIAGNOSTIC**

## Les chiffres clés : • 299 publicités et préenseignes recensées ; • 100% des dispositifs sont non-conformes à la réglementation · Principales infractions : - Publicité interdite hors agglomération (47,3%) ; 150 Publicité interdite dans les sites inscrits ou dans les périmètres de protection des monuments historiques (29,88%); Publicité au sol interdite dans les agglomérations de moins de 10 000 habitants (9,96%).

Localisation des publicités et préenseignes sur le territoire de la Communauté de Communes Domme-Villefranche du Périgord



ation des enseignes sur le territoire de la Commu Communes Domme-Villefranche du Périgord

N 1 25 5 an States
Tonio Pagaminimo arracticales las Aposales
Sonios Pagaminimo arracticales las Aposales
Parallanda in compute Capitales Elabo (E) 12
Sonios Valdanda ela Pagami

### LES INFORMATIONS CLÉS **DU DIAGNOSTIC**

## Les chiffres clés :

- 77% des dispositifs sont conformes à la réglementation nationale ;
- Principales infractions :
- Plus d'une enseigne scellée au sol ou installée directement sur le sol par voie bordant l'activité (51,2%) ;
- Non-respect de la règle de la surface cumulée des enseignes en façade (20,23%).





### **ORIENTATIONS DU RLPI**

### Orientations relatives aux publicités et préenseignes :

San San San

- Orientations retatives aux publicités et prenseignes :

  1. Proposer une règlementation adaptée aux enjeux du territoire et à ces évolutions futures en confortant la place d'une expression citoyenne et institutionnelle de qualité (affichage d'opinion, publicité relative aux activités des associations sans but lucratif, mobilier urbain supportant ou non de la publicité, etc.);
- 2. Renforcer la règle de densité pour limiter l'impact des publicités et préenseignes sur mur ou clôture.

- Orientations relatives aux publicités, enseignes et préenseignes :

  1. Mettre en place une plage d'extinction nocturne renforcée afin de limiter l'impact des supports lumineux, qu'il s'agisse de publicités, d'enseignes ou de préenseignes, sur l'environnement et le cadre de vie des usagers ;
- Encadrer les supports lumineux en vitrines conformément aux possibilités offertes par la loi Climat et Résilience et proposer des règles permettant de limiter l'impact des enseignes numériques sur les paysages et le cadre de vie.





### AR Prefecture

024-200041440-20250603-202**\$**<u>1</u>34A-DE Reçu le 05/06/2025 Publié le 05/06/2025

### **ORIENTATIONS DU RLPI**

- Orientations relatives aux enseignes:
   Eviter l'implantation d'enseignes peu qualitatives sur le territoire sur certains éléments naturels ou architecturaux afin de privilégier autant que possible l'installation de support en façade;
- Encadrer les enseignes en façades pour favoriser une bonne intégration des enseignes sur le bâti en limitant leur nombre ou encore leur surface pour en faire des leviers de valorisation du cadre de vie en fonction des secteurs du territoire;
- Mettre en place des règles dédiées aux enseignes sur clôture et aux enseignes scellées au sol ou installées directement sur le sol de petit format pour limiter leur impact sur le cadre de vie et pallier l'absence de dispositions spécifiques dans le code de l'environnement;
- S'appuyer sur les documents de planification et d'aménagement préexistants pour proposer une règlementation en adéquation avec les enjeux paysagers du territoire de Domme-Villefranche du Périgord;
- Limiter l'impact des enseignes supérieure à 1 m² scellées au sol ou installées directement sur le sol, en travaillant sur leur format, dont la perception est similaire à celle de la publicité de même











### **LE ZONAGE**



Un zonage **simple** couvrant la totalité du territoire pour favoriser un **zonage unique** (publicité, enseigne et préenseigne) :







### SYNTHÈSE DES RÈGLES

	Secteurs patrimoniaux	ZP1: En agglomération	ZP2 : Hors agglomération
Interdictions / dérogations	Toute publicité interdite sauf celle sur mobilier urbain ou affichage d'opinion	Publicité sur mur de pierre apparente et sur toiture ou terrasse en tenant lieu interdite	
Publicité sur mur	Interdite (code env.)	4,7 m² / 6m de hauteur au sol (code env.)	
Publicité scellée / installée au sol		Interdite (code env.)	Publicité interdite (code env.)
Densité	-	1 par unité foncière	
Publicité sur mobilier urbain	2 m² / 3m de hauteur au sol (code env.)		
Publicité numérique	Interdite (code env.)		
Extinction nocturne	22h-6h (sauf abris-bus)		-
Supports lumineux en vitrine	Soumis à l'extinction nocturne + $1\mathrm{m}^2$ maximum si numérique.		

### AR Prefecture

024-200041440-20250603-202**\$**<u>2</u>34A-DE Reçu le 05/06/2025 Publié le 05/06/2025

### SYNTHÈSE DES RÈGLES

	Secteurs patrimoniaux	ZP1-b: Centres-bourgs et bourgs annexes	ZP1 a, ZP1-c et ZP2 a et b : zones d'activités, secteurs urbains mixtes et espaces hors agglomération
Interdictions	Enseigne sur équipements concernant la circulation / sur les arbres of poteaux de télécommunication / sur les installations d'éclairage public terrasses en tenant lieu.		
Enseigne parallèle	Implantation dans les limites du rez-de-chaussée si activité en rez-de- chaussée. Réalisées en lettres ou signes découpés ou peints en façade ou avec un panneau de fond transparent.	Implantation dans les limites du rez- de-chaussée si activité en rez-de- chaussée.	- Règles nationales
Enseigne perpendiculaire	1 seule par voie bordant l'activité et saillie + hauteur limitée à 0,80m. Alignement avec l'enseigne parallèle (sauf impossibilité technique ou architecturale)	1 seule par vole bordant l'activité et saillie limitée à 0,80m.	
Enseigne scellée / installée au sol (petit format)	6 m de hauteur au sol, 1 par voie bordant l'activité et implantation au droit de l'activité.	6 m de hauteur au sol et 2 par voie bordant l'activité.	
Enseigne scellée / installée au sol (grand format)	Interdite sauf activités et retrait de la voie (2 m² / 3 m de hauteur au sol) ou stations-services (6 m² / 6m de hauteur au sol) / Non-cumul avec une enseigne sur clôture	6 m de hauteur au sol, 6 m² et 1 par voie bordant l'activité Non-cumul avec une enseigne sur dôture	
Enseigne sur clôture	Interdite sur clôture non-aveugle (grillage).  1 m² et 1 par voie bordant l'activité.	2 m² et 1 par voie bordant l'activité.	
Enseigne numérique	Interdite sauf pour service d'urgence, pharmacie, activité d'he	Ebergement ou de restauration, ou une st	ation-service : 2 m² et 1 par activité.
Extinction nocturne	22h-6h (sauf activités en cours durant cette plage horaire : boulangerie, pharmacie de garde, restaurant, etc.)		

GOPUB CONSEIL – Domme Villefranche du Périgord # 34

## S'INFORMER ET S'EXPRIMER SUR LE PROJET



### S'informer sur le projet :

- Suivi de l'avancée de la procédure sur le site Internet de la CDCDV → tout au long de la procédure
- $\bullet \quad \text{Dossier de concertation disponible sur le site de la CDCDV}: \\ \underline{\text{https://registre.agrn.fr/ep.php?idep=49}} \rightarrow \text{mis en place}$
- Dossier de concertation en version papier mis à disposition du public au siège de la CDCDV et dans chacune des mairies → mise en place.

  Place

  Place
- Exposition au siège de la CDCDV → mise en place
- Via le bulletin d'information de la CDCDV et des communes → tout au long de la procédure
- Via les articles d'information dans la presse locale ightarrow tout au long de la procédure
- Lors des réunions publiques → 1<sup>ère</sup> session effectuée en avril 2023, 2<sup>ème</sup> session en septembre 2024



### S'exprimer sur le projet :

- Registre numérique disponible sur le site de la CDCDV : <a href="https://registre.agrn.fr/ep.php?idep=49">https://registre.agrn.fr/ep.php?idep=49</a> → mis en place
- Registre en version papier mis à disposition du public au siège de la CDCDV et dans chacune des mairies -> mise en place
- Courrier postal adressé au Président de la CDCDV → tout au long de la procédure
- Lors des réunions publiques → 1ère session effectuée en avril 2023, 2ème session en septembre 2024

Observations attendues pour fin octobre 2024 pour assurer leur bonne prise en compte dans le cadre de la concertation

### LES DATES À RETENIR

### Une concertation et après ?

- Novembre / décembre 2024 : Ajustement du RLP avant arrêt ;
- 1<sup>er</sup> trimestre 2025 : Arrêt du RLPi en conseil communautaire ;
- 2ème trimestre 2025 : Sollicitation des communes, des PPA et de la CDNPS pour avis ;
- 3ème trimestre 2025 : Enquête publique ;
- 3ème trimestre 2025 : Rapport du Commissaire enquêteur ;
- 3ème trimestre 2025 : Traitement des avis émis sur le projet dans le cadre des avis des PPA, de la CDNPS et de l'enquête publique pour éventuellement ajuster le projet ;
- 4ème trimestre 2025 : Approbation du RLPi en conseil communautaire.

GOPLIR CONSEIL – Domme Villefranche du Périeoirl # 37

### AR Prefecture

024-200041440-20250603-202**\$**334A-DE Reçu le 05/06/2025 Publié le 05/06/2025

### 2. Page internet dédiée :

La page dédiée au RLPi mise en place.

### PAGE DÉDIÉE INITIALE :



024-200041440-20250603-202**\$**<u>4</u>34A-DE Reçu le 05/06/2025 Publié le 05/06/2025

### MISE À JOUR DU SITE N°1:

18 avril 2023



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES - ENFANCE ET JEUNESSE - SOLIDARITÉ ET SANTÉ - AMÉNAGEMENT ET HABITAT - ÉCONOMIE -

CONTACT

Home / Non classé / Publicité extérieure : réunions publiques

### Publicité extérieure : réunions publiques

ENVIRONNEMENT - TOURISME ET LOISIRS - ESPACE EMPLOI

Pasted by Admin on 12 werl 2025

La communauté de communes Domme - Villefranche-du-Périgord a lancé l'élaboration de son Règlement Local de Publicité intercommuna (RLPI).

Ce document visera à adapter les dispositions de la réglementation nationale déjà existante en matière de publicité extérieure au contexte territorial.



Le diagnostic, qui permet de dresser un état des lieux de la publicité extérieure (enseignes, préenseignes, publicité) actuellement en place sur le territoire, vient de s'achever. Le résultat de cette étude sera présenté en réunion publique.

Pour favoriser au maximum la participation du public, deux dates ont été retenues.

Mardi 25 avril à 19h, salle des fêtes de Daglan

Mercredi 26 avril à 19h, salle polyvalente de Prats-du-Périgord

Posted in Non classé

- La lettre d'information est sortie !







### AR Prefecture

024-200041440-20250603-202**\$**534A-DE Reçu le 05/06/2025 Publié le 05/06/2025

### MISE À JOUR DE LA PAGE DÉDIÉE N°2 :



Home / Le Règlement local de publicité extérieure intercommunal

# Le Règlement local de publicité extérieure intercommunal

La communauté de communes réalise actuellement un Règlement Local de Publicité intercommunal (RPLi), applicable sur les 23 communes du territoire.

Cette démarche fait suite aux délibérations des <u>9 novembre 2020</u> et <u>27 juillet 2021</u>.

Le RLPi est un document d'urbanisme fixant, par zones, les obligations en matière de publicité, d'enseignes et de pré-enseignes.

## Préserver les paysages et la visibilité des acteurs économiques

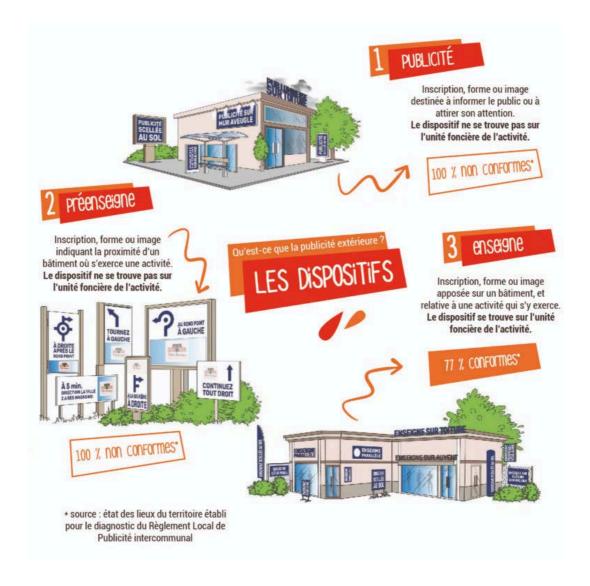
L'intérêt d'un tel document est de déterminer le juste équilibre entre la préservation du cadre de vie (protection des espaces verts, mise en valeur du patrimoine architectural et paysager) et la lisibilité des

https://domme-villefranche-du-perigord.fr/reglement-local-de-publicite-exterieure-intercommunal/

1/11

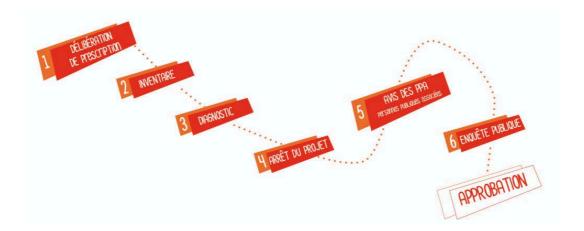
informations commerciales et de communication des acteurs économiques du territoire.

### Publicité, enseigne, pré-enseigne?



## Où en sommes-nous?

https://domme-villefranche-du-perigord.fr/reglement-local-de-publicite-exterieure-intercommunal/



### À la fin de l'étape numéro 3!

Étape 1, délibération de prescription (2020)

Étape 2, inventaire des dispositifs existants sur le territoire (été 2022)

Étape 3, le diagnostic

Le bureau d'études missionné par la communauté de communes afin de réaliser le RLPi vient de terminer le diagnostic, qui consistait principalement à analyser l'inventaire de l'existant.

Le résultat du diagnostic a été présenté au public les 25 et 26 avril 2023.



Réunion publique à Daglan



Réunion publique à Prats-du-Périgord

# **RESTEZ INFORMÉS!**

https://domme-ville franche-du-perigord.fr/reglement-local-de-publicite-exterieure-intercommunal/section for the communal of the community of the commu

4/11

### AR Prefecture

### Consulter la lettre d'information

Vous pouvez faire part de vos observations sur le Registre numérique de participation du public accessible <u>en cliquant ici</u>

## **Comptes-rendus**

Réunions publiques de présentation du diagnostic (étape 1 de la démarche RLPi)

- à Daglan
- <u>à Prats-du-Périgord</u>

Réunion <u>avec les personnes publiques</u> <u>associées</u> (État, Région...)

# Pour consulter la présentation du diagnostic, <u>cliquez ici</u>



## Plan local d'urbanisme

intercommunal

Accès à la plateforme Karthéo

Accès au registre de participation du public

https://domme-ville franche-du-perigord.fr/reglement-local-de-publicite-exterieure-intercommunal/section for the communal of the community of the commu

6/11

### AR Prefecture

### Exprimez-vous sur les démarches d'élaboration

- du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)
- du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi)
- du Périmètre Délimité des Abords (PDA)

**Espace France Services** 

https://domme-ville franche-du-perigord.fr/reglement-local-de-publicite-exterieure-intercommunal/section for the communal of the community of the comm

7/11

### MISE À JOUR DE LA PAGE DÉDIÉE N°3:



# Ces rendez-vous donneront lieu à la présentation d'une première esquisse du règlement et des zones.

Ce sera l'occasion d'échanger sur les questions liées à la publicité extérieure sur la base de documents consultables dès à présent :

https://domme-ville franche-du-perigord. fr/2024/09/12/reglement-local-de-publicite-intercommunal/perigord. fr/2024/09/12/reglement-local-de-publicite-intercommunal/per

2/8

- Rapport de présentation
- Partie réglementaire
- Annexes

### ← ATCHOUM, le transport solidaire chez vous



### **ACTUALITÉ EN AVRIL 2023 :**

25 avril 2023



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES - ENFANCE ET JEUNESSE - SOLIDARITÉ ET SANTÉ - AMÉNAGEMENT ET HABITAT - ÉCONOMIE - ENVIRONNEMENT -

TOURISME ET LOISIRS - ESPACE EMPLOI CONTACT







La Rustine : inscrivez-vous dès maintenant à notre weekend VTT !

O 17 avril 2023

Leave a comment

La communauté de communes propose un week-end balade VTT, samedi 1 er et dimanche 2 juillet. Vous découvrirez, à votre rythme, les plus beaux paysages du Perigord Noir ! Départs et arrivées dans la commune de votre choix. Pour vous inscrire Envoyez RUSTINE + VOTRE NOM + VOTRE ANDRESSE MAIL par SMS au 06 78 15 52 24.

Read More >>

### **AVIS DE REUNIONS PUBLIQUES**

Portant sur le projet de Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPI)

### Publicité extérieure : réunions publiques

① 12 avril 2023

Leave a comment

La communauté de communes Domme – Villefranche-du-Périgord a lancé l'élaboration de son Règlement Local de publicité intercommunal (RLP). Ce document visera à adapter les dispositions de la réglementation nationale déjà existante en matière de publicité extérieure au contexte territorial. Le diagnostic, qui permet de dresser un état des lieux de la publicité extérieure (enseignes, préenseignes, publicité) actuellement en place sur le territoire, vient de s'achever. Le résultat de cette étude...

Read More >>



Accès registre de participation du public

Accès plateforme élus

**Espace France Services** 



Nous utilisons des cookies sur ce site pour améliorer votre expérience d'utilisation Autoriser les cookies Refuser les cookies Politique de confidentialité

### AR Prefecture

024-200041440-20250603-202**2**534A-DE Reçu le 05/06/2025 Publié le 05/06/2025

### **ACTUALITÉ EN SEPTEMBRE 2024 :**

24 septembre 2024



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES -

**ENFANCE ET JEUNESSE -**

SOLIDARITÉ ET SANTÉ -

AMÉNAGEMENT ET HABITAT -

ÉCONOMIE -

ENVIRONNEMENT +

TOURISME ET LOISIRS - ESPACE EMPLOI

CONTACT



① 12 septembre 2024

Commentaires fermés

Ces rendez-vous donneront lieu à la présentation d'une première esquisse du règlement et des zones. Ce sera l'occasion d'échanger sur les questions liées à la publicité extérieure sur la base de documents consultables dès à présent : Rapport de présentation Partie réglementaire





ATCHOUM est un service de covoiturage et de transport solidaire proposé par la communauté de communes Domme -Villefranche-du-Périgord, et déployé dans les 23 communes du territoire. Ce système, qui sera mis en place début octobre, facilite la mise en relation entre passagers et conducteurs via une plateforme en ligne (atchoum.eu) et téléphonique (0 806 110 444) En zone rurale éloignée des services et commerces, où les solutions de transport...





Accès au registre

### AR Prefecture

024-200041440-20250603-202**2<u>6</u>**34A-DE Reçu le 05/06/2025 Publié le 05/06/2025

### **Lettres d'informations :**

### DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DOMME - VILLEFRANCHE-DU-PÉRIGORD

### En projet

## Le PLUi est bien lancé

La communauté de communes est allée à la rencontre des habitants et des élus pour expliquer la démarche du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Cette première phase marque le début de la concertation.



Vingt-trois rencontres communales avec les élus, trois réunions publiques, trois ateliers thématiques avec des référents communaux. Pendant deux mois, le bureau d'études a répondu aux questions des élus et des habitants.

Que contient ce document ? Quelles sont ses finalités, sa portée? Qu'en est-il aujourd'hui?

Qu'en sera-t-il demain ?

Dans le même temps, démarrait le diagnostic, synonyme de recueil de données essentielles pour comprendre le territoire, son fonctionnement, ses habitants. Un travail de fond, mené avec les élus et les personnels communaux et intercommunaux, qui se terminera en début d'année prochaine



permettant d'identifier des Go Pub Conseil, prestataire secteurs qui nécessiteront un



Serge Soulignac Vice-président en charge de l'uchonisme

### Comment les élus communaux sont-ils impliqués?

Un processus de travail collaboratif est en place. Au-delà des communications régulières sur l'avancée de la démarche, les élus sont acteurs de la construction de ce document. Ils participent au recueil des données et étudient des points précis nécessaires à la connaissance du territoire. Aussi, dans le cadre du diagnostic, des référents communaux sont des relais et nous transmettent des informations, par exemple, la liste des logements vacants susceptibles d'être réhabilités ou encore la liste des exploitations agricoles.

## Quelles sont les prochaines

Des rencontres sont prévues en novembre avec les agriculteurs dans le but de connaître leurs projets. Des rendez-vous avec les professionnels du tourisme ont également eu lieu.

### Des relevés sur le territoire

présence d'enseignes publicitaires sur le domaine public peut générer, lorsqu'elle n'est pas encadrée, une certaine pollution visuelle.

Règlement local publicité intercommunal est un document d'urbanisme qui précisera des conditions projet, a effectué un relevé d'installation par zones. La topographique des enseignes communauté de communes a et pré-enseignes. Cet état des lancé son élaboration dans la lieux alimentera un diagnostic Foulée du PLUi.

retenu pour mener à bien ce traitement spécifique

### S'informer

Comptes-rendus des réunions publiques r domme-villefranche-du-perigord.fr

S'inscrire à la lettre d'infa

communication@comcomdv.fr
 complex communication@comcomdv.fr
 complex complex

### Géoportail de l'urbanisme

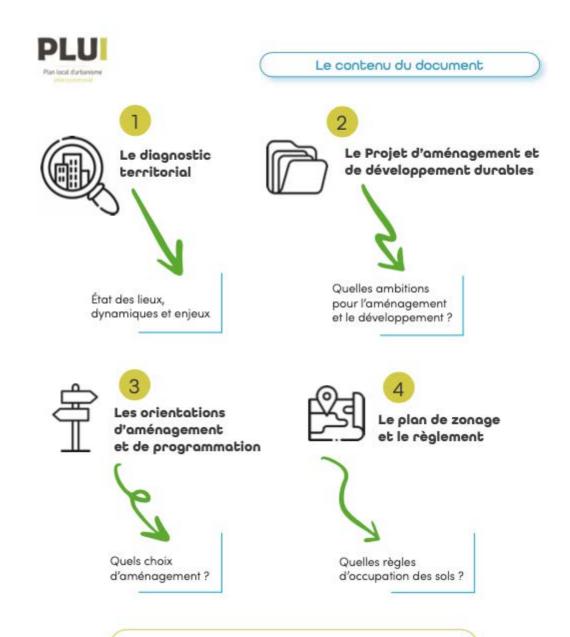
Ce site permet d'accéder à tous les documents de planification existants versés par les collectivités compétentes. Les citoyens et les professionnels peuvent notamment consulter le zonage et les prescriptions d'urbanisme sur chaque terrain.

geoportail-urbanisme.gouv.fr

### AR Prefecture

024-200041440-20250603-202**27**34A-DE Reçu le 05/06/2025 Publié le 05/06/2025

### DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DOMME - VILLEFRANCHE-DU-PÉRIGORD



### deux autres documents en préparation



### Périmètre délimité des abords (PDA)

Le périmètre de protection des monuments classés existant sera remplacé par des périmètres adaptés à la réalité du territoire communal.



### Règlement local de publicité intercommunal (RLPi)

Le Règlement local de publicité intercommunal (RLPI) fixera par zones, les obligations en matière de publicité, d'enseignes et pré-enseigne.

### AR Prefecture

024-200041440-20250603-202**2**834A-DE Reçu le 05/06/2025 Publié le 05/06/2025

### En projet

## Quelle publicité extérieure?

Comment concilier mise en valeur des activités économiques et préservation des paysages et du patrimoine?

L'équation est difficile à résoudre, en particulier dans notre territoire très touristique, prisé car encore préservé. Pour trouver une solution équitable et convenable pour tous, la communauté de communes a décidé d'élaborer un RLPi, Réglement Local de Publicité intercommunal.

Implanter une publicité le long d'une route, sur un potegu lumineux ou une clôture, installer une enseigne sur un bâtiment commercial... Tous ces dispositifs publicitaires sont déjà régis par la loi mais en pratique, peu appliquée. C'est en tout cas le constat que dresse le bureau d'étude GoPub, missionné pour élaborer le RLPi.

en matière de publicité extérieure seront précisées, renforcées localement dans le RLPi, selon les types de dispositifs, leurs emplacements...



### Les entreprises impliquées

Les pratiques vont changer et les acteurs économiques sont invités à s'intéresser à ces évolutions futures. Deux réunions de présentation du diagnostic ont eu lieu à Daglan et à Prats-du-Périgord en avril dernier. D'autres suivront.



**S'informer** 

domme-villefranche-du-perigord.fr • rubrique Aménagement et habitat





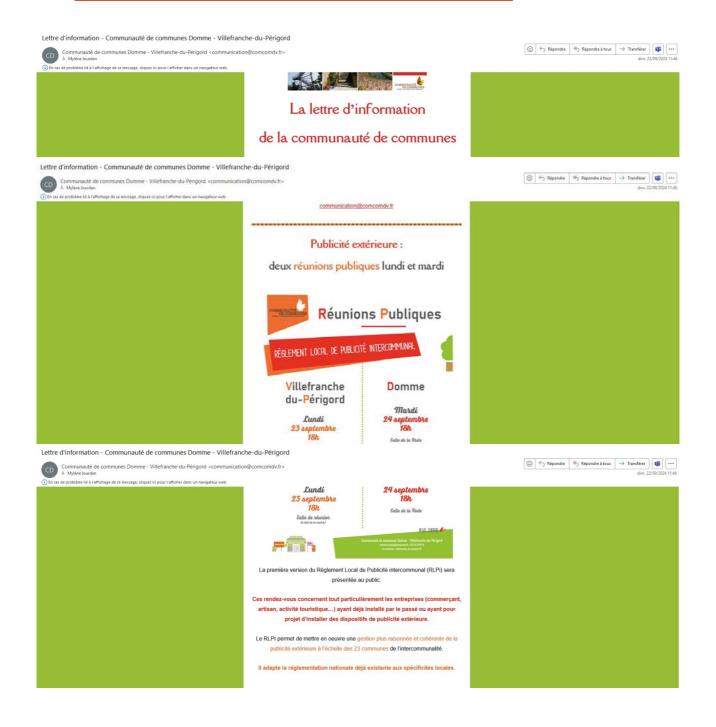
domme-villefranche-du-perigord.fr • page d'accueil

• registre de participation du public



Défi rempli! Entrés dans la phase centrale de la réalisation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), les élus des 23 communes ont planché sur les priorités à donner pour notre territoire dans les dix prochaines années en matière d'habitat, de santé, de jeunesse, d'énergie, d'économie, de mobilité... Ces réflexions seront traduites en objectifs pour l'aménagement du territoire.

### Lettre d'informations numérique du 22 septembre 2024 :



### AR Prefecture

024-200041440-20250603-202**3**034A-DE Reçu le 05/06/2025 Publié le 05/06/2025

### Extraits des publications :

### COMMUNIOUÉ DE PRESSE DU 12 AVRIL 2023 :





## Publicité extérieure : un règlement en cours d'élaboration

La communauté de communes Domme – Villefranche-du-Périgord a lancé l'élaboration de son Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi).

Ce document visera à adapter les dispositions de la réglementation nationale déjà existante en matière de publicité extérieure au contexte territorial.

Le diagnostic, qui permet de dresser un état des lieux de la publicité extérieure (enseignes, préenseignes, publicité) actuellement en place sur le territoire, vient de s'achever. Le résultat de cette étude sera présenté en réunion publique.

Pour favoriser au maximum la participation du public, deux dates ont été retenues.

- · Mardi 25 avril à 19h, salle des fêtes de Daglan
- Mercredi 26 avril à 19h, salle polyvalente de Prats-du-Périgord

Informer la population (habitants et professionnels) et leur donner la possibilité de s'exprimer sur le sujet est une priorité de la communauté de communes. Plusieurs outils sont à disposition, notamment la lettre d'information, que l'on reçoit en s'inscrivant à l'adresse <a href="mailto:communication@comcomdv.fr">communication@comcomdv.fr</a> et le registre numérique, accessible via le site Internet <a href="mailto:www.domme-villefranche-du-perigord.fr">www.domme-villefranche-du-perigord.fr</a>

### Contact presse

Mylène Jourdan- Chargée de communication 05 53 29 09 14 / communication@comcomdv.fr

### Domme

### Une violoniste de renommée internationale à la salle de la Rode



réconnu par un des plus grands vicionistes du XXº sécle : "Jai été si impressionné re-

Une violoniste qui abonde tova les réportoires.

Après sa découverte de l'instrument à rêge de 6 ans et ses premers contacts ses postes deux atte plus les comments de la comment de la comme municipal de la comme de la comme municipal de la comme de la comme municipal de la comme de de la comme municipal de la comme de dedute de la filmatica de la comme participa de la comme de de la comme participa de la filmatica de la comme de designa de la filmatica de la comme de designa de la comme de designa de la comme de la comme de designa de la filmatica de la comme de la comme de la comme de designa de la comme de la comme de designa de la comme de la com

### Journée nationale des déportés

La commune rendra hommage aux hims et victimes de la dispo-tation. N'outliens pas les sout-hances et les tortunes de millions d'icommes, de terrenes et d'entante

Une obnimonie sera organismo dimanche 30 avril. La population est invités à se ressembler direc-ternant au monument aux Monta à 12h ou partier.

Continue Ambar Parkey Constitute (Continue Ambar Parkey).

Son serie migrated at as virtualità ha primitatare d'abborder trais les répondires un soit ou en diversais la primitation de chambra de permitation land de la participo è dies assistants et l'estrais internationales, permit les pour les controlles de la participo è de la salicata et l'estrais internationales, permit les pour les controlles de l'estrais internationales, permit les pour les controlles de l'estrais l'électrophies l'estrais l'électrophies l'estrais l'électrophies l'estrais de l'estrais d'estrais de l'estrais de l

### Bâtiments de France

### Domme/Villefranche-du-Pgd

### Réunion RLPi

La communauté de communes Domma/Villahacche-de-Pengord a lancé l'étaboration de son Réglement acci de publiche insocommunal (RLP). De document vacri à adapté se expocitors de la réglementation relations de de la colonie de manière de publiché existence se contecte tentional. La diagnostic, qui permat de dissiser un état des leux de la publiché existence se contecte any titos sur la territaire, présentaire, publiché activiers en contecte en place sur la territaire, vient de la tentiers en manière de publiché existence le manière de contecte de la colonie de

### Cénac-et Saint-Julien

Dimanche 23 avril - 12 h REPAS de l'ACRC de CHASSE

### Loto

LUTIO

Carne le vendredi 21 antili 21 h

à la sale excloculturale de la Borie.
Les trenta-doux parties escrit
dollars de nombreux lots, dont
borred'actel (300, 150, 50, 50, 60,
costrelles de fruits et de legumes,
jumbon. 1, 50 et le carnon, de la
plaque de six, 16 et la plaque de
douve. Boverta. Sandwiches et
platitionries. Traige des sixes bur,
aivec une corbeille de Pruits et
ligumes à gagner. Tombola dotée
de quirate litte de valeur.
Uniquement sur nésenvation au

Uniquament sur réservation au 06 06 55 02 15 ou 06 79 44 91 25.

### Daglan

### Week-end autour de la pierre sèche et de la biodiversité



L'Optryw abellin, orchédie sauvage est présente sur le ceusee , musi my

La Maison de la pierre elèche et du causas féle ser 30 ans et orga-nise trois jours d'animatione gratuites du 5 au 7 mai.

### Programmu.

Vendredi à 14 h 30, balade bote

Samedi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 exposicion SFO à la saile des l'ôtse et vente de thres. Possibilité d'appoiré des pholos pour une identification de plantes. De 10 h à 12 h, balade

cabanes el murets en pierres séches.

Dimanche do 9 h 30 à 12 h, esposition SPO, A 11 h, conférence De la pierre séche à la lauze par Jean-Pierre Simon, A 12 h, pot de l'amétic

Familia.

A 14 h 30, totaldes accompagnées à la découverte des promises à la découverte des profises à la découverte des profises à la découverte de plantes du cause de la langue de la la

### Sensibilisation à l'autisme

Le Ragby club daglariais orga-riso una journée de sensibilitation à l'aussime au étatida lo asme 2º avet de 9 h 30 à 18 h. Le matin : randomés pédesire, tochig, initi-tion aurupty. L'après valid : chasse su trisor. Dégustation offerte. Restauration

Réservation au 06 19 18 20 46.

### Saint-Laurent-La Vallée

### Journée cinéma

L'association ficia, qui promaut le crième en miliau rural, propose un après-mich et une soinée ciné le vendrect 21 avril à la salle des létes.

A 14 h 30, Titing, un tim d'ani-mation résited par Kasas Neses, avec la voix de rispines Personnez. 2022, Durée : 1 h 30.

ando la volt de Paphase Personnale. 2002. Burie et 1 in 30.

Limberto Nobile, inglinieur aéronaurique fazien et concepteur de dispassible, mêre une vie forzagalile svet se chienna bien aimée Tilling, qui l'ac chaminé au point qu'il l'a récusible aime que elle vivat à à la taire dans les rues de Rome. Le jour, le oblighteame explorateur novviglem Reset Automande un dispassible poi maier compaire le prince de la la commande un dispassible et la commande et la commande de la commande de sacces malé, par la suita, les dispassible la commencent à se disputer la globe.

commencent à se disputer la glose... A travers les yeux de Tière, la divisió de l'altre. A travers les yeux de Tière, la sex à quete pottes, l'un judocouvez une històrie visitidaux de stromphe et de de dishis. Inspire de l'històrie visite et méconnue due premiers visite et méconnue due premiers visite et mèconnue la vertable depoir adrises de l'altre de l'estable part à la conquete du polis Nord avec son criter. Ce film et avec avec précis de pour ser partie de l'autre alectradique. Cuelques et mapes d'archives millen le fout trits réet pour les cetts commès pour les grands. Palm autre les fout trits réet pour les cetts commès pour les grands. Palm autre les fout trits chéet pour les cetts commès pour les grands.

Michel Blanc, Julia Platon, 2023. Durée : 1 h 30.

Durde : 1 h still geliers de maixe Ertre see obligations de maixe et son ride d'insolutrise du sent du poit village de Kerguen, en jou-nides d'Allos Guiste Platon, sont déjà blem rempiles. L'arrivés dans en classe d'Ernie (Monel Barry), un sonagistaire au caractére explo-at, entre decide à apprimate à time et à ettre, su airrible son auchten rigiérable. Surrout qu'Allos, qui hissaltime vu serri, va dovrir aussi saurer son village et son école. ...

niveat ren vu verer, va dovoir azasis sauser son villaga of son écrois. ...

Aors qu'alle dominet ser son soinarie, Maliene Auffert, la réalisatriou, seval entrende portre de Frency Lacrote, la dynamique mairesse de Chabé-ser bieses, éve en 2020, cont fraction avait notasiment permis de sauver ficcio socie et qui méne una potitique de revis fautorn una fondes sur la mobi-lisation nota fondes sur la mobi-lisation des clouyers. Elle a siona posse è qualques jours septe de de la companya de la propie de de la companya de la propie de de la companya de la propie de de la companya de la consensa per pour altra companya de la con-panya de la companya de la companya de la companya de la consensa de la companya de la company

A l'indue de ces deux séances, comme de couture, l'association offrira le pot du cinéphie. Une prochaîne dute à retenir.

A20 h30, les Petites Victoires, dates par Méanie Autrot, avec 20 h 30.

Groléjac

### BOURSE D'ECHANGES

Assenation 05 2

### Ronde d'Emmaüs

Emmale Nord du Lot organisme une collecte gratuite les mercresi 26 avril et jouzé 2 novembre à 10 avril et jouzé 2 novembre à 10 avril et jouzé 2 novembre à 10 avril et le sont le partir per le la gruc-ture recipero tous les déjets en bon état et réiemptoysétes medies avril et le la company de la company de

Vos dans constituent le terreau das activités de la communauté, leu d'accueil, de via, de travail et de solidarité. Elle permet aux plus démaris de so retaire une samé et de retouver les replaces d'une vie sociale organisée.



ndrodi 21 avril 2023 - Page 10

AR Prefecture

024-200041440-20250603-202**32**34A-DE Reçu le 05/06/2025 Publié le 05/06/2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 2 SEPTEMBRE 2024 :

Communiqué de presse Lundi 2 septembre 2024



# Publicité extérieure : deux réunions publiques les 23 et 24 septembre

L'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) avance. Une première version du document sera présentée au public :

- à Villefranche-du-Périgord le lundi 23 septembre à 18 h, dans la salle de réunion située à côté de la mairie
- à Domme le mardi 24 septembre à 18h, salle de la Rode

Ces rendez-vous concernent tout particulièrement les entreprises (commerçants, artisans, activités touristiques...) ayant déjà installé par le passé ou ayant pour projet d'installer des dispositifs de publicité extérieure.

Le RLPI permet de mettre en œuvre une gestion plus raisonnée et cohérente de la publicité extérieure à l'échelle des 23 communes de l'intercommunalité. Il adapte la réglementation nationale déjà existante aux spécificités locales.

Le bureau d'études GoPub, missionné pour réaliser le RLPi, a réalisé un diagnostic présentant l'état des lieux de la publicité, des enseignes et des pré-enseignes sur le territoire. Celui-ci est disponible en ligne sur domme-villefranche-du-perigord.fr à la rubrique « Aménagement du territoire ». Le site internet donne également accès au registre en ligne (en page d'accueil), créé pour permettre au public de s'exprimer sur cette démarche.

Contact presse

Mylène Jourdan - Chargée de communication 05 53 29 09 14 / communication@comcomdv.fr 

### Saint-Pompon

### Conte et chant pour évoquer la vie d'un ancien gardien de phare

Déclic, association culturelle du Pays dommois, et la Municipalité proposent la Véritable Histoire de Robert Belliami, spectacle conté et charté, créé et interprété par Pierre Servantile, le samed i 14 septembre à 20 h 30 à la salle des fêtes.

Le conteur nous entraînera dans les tribulations de Robert Bella-mi, ancien gardien de phare. Une épopée voyageuse aux rebondis-sements imprévisibles et empreinte de fantastique. Un regard acéré sur le monde actuel!

A partir de 7 ans. Entrée : 8 € ; gratuit pour les moins de 16 ans.

Infos au 06 70 49 70 44



### C'est la fête dans le village!

Le Cornité des fêtes organise sa fête annuelle les 7 et 8 septembre. Samedi dès 8 h, vide-greniers ; à 14 h, concours de pétanque en doubletes et initiation moto, gratuite pour tous ; à 19 h 30, minimarché gourmand (prévoir ses couverts), concert avec le groupe Duo Elysium ; à 23 h, teu d'artifice.

Dimanche des 8 h, vide-greniers; à 12 h 30, cochon de lait à la broche (réservation obligatoire au 06 72 24 00 73 ou 06 58 00 96 66); à 14 h, concours de pétanque, piñata et loterie; à 17 h, rampeau.

### La Chapelle Péchaud

Danièle CARON
et Jean-Pierre BRUNEL
orient Messieurs les Chasseur.
e bien vouloir épargner le gibi
et d'empêcher la divagetion
i elurs chiens sur leur proprié
de Fondaumier
24250 La Chapelie-Péchaud
et les remercient
de Bur compréhension.

## Cybranet

Le docteur DELAHAYE sera absent les jeudi 12 et vendredi 13 septembre pour formation.

### C'est la rentree sportive au village!

Une palette de sports est propo-ée aux habitants du village.

So parete us sports six proposes aux habitants du village sont donnés le mercredi à 19 h à la salle des fêtes. Séance d'essai orderte. Des cours de krav maga sont dispensés les fundis et jeudes et 19 h 30 a 20 h 30. Ous pourrez de 19 h 30 a 20 h 30. Ous pourrez de 19 h 30 a 20 h 30. Ous pourrez de 19 h 30 a 20 h 30. Du hatha yoga est programme tous les mardis et jeudis de 9 h 15 à 10 h 15. Des cours de Pilates sont prévus le mardi de 10 h 30 à 11 h 30 et de 18 h 30 à 19 h 30. Une section gym sur chaise est galement au programme le jeudi de 15 h à 16 h. Enfin, des cours de yoga réservés aux kids sont dispensés le jeudi de 17 h à 18 h.

### Groléjac

Foyer rural

GROLÉJAC LOTO

### **Gym volontaire**

Groléjac sport détente loisirs, l'association de gymnastique volontaire labellisée par la Fédération française de cette discipline, reprendra son activité le lundi 16 septembre au foyer rural. Destinés aux adultes et aux seniors, les cours seront dispensés par une animatrice diplômée Sport santé tous les lundis de 18 h 30 a 19 h 30, et un jeudi sur deux de 10 h à 11 h.

Les inscriptions seront prises sur place dès 18 h le 16 septembre, mais aussi lors des prochains cours du lundi. Une séance d'essai sera offerte.

Infos au 06 88 78 86 18 ou au 06 82 34 17 18.

### Olympiades

L'association des parents d'élèves Les Petites Canailles orga-nise des Olympiades le dimanche 8 septembre dès 10 h au lac.

Au programme : jeux pour adultes et enfants dotés de récompenses, pesée du jambon. Buvette et restauration.

Entrée : 2 €.

### Cénac-et-Saint-Julien

### A vos cartons pour soutenir le rugby

L'US Cénac rugby organise un quine le vendredi 13 septembre à 21 h à la salle socioculturelle de la Borie. Les trente-deux pariles seront dofiées de nombreux/bis, dont bons d'abnát (300, 150, 50, 30 et 20 e), jamphons, caisse de viande, rôti de bœuf, corbeilles de fruits et de légumes... 1,50  $\in$ 1e carton, 8  $\in$ 1e sis, 16  $\in$ 1e socius.

Tirage des tickets bar, avec une corbeille apéritive d'une valeur de 40 € à gagner. Tirage tickets d'entrée. Tombola dotée de quinze lots de valeur. Uniquement sur réservation au 06 08 55 02 15 ou 06 78 44 91 25. Buvette. Sandwiches et pâtisseries.

### Chasse

### Cartes de chasse

L'Acca tiendra une permanence de vente de cartes d'adhèrent le samedi 7 septembre de 10 h à 12 h à la salle des associations de la Borde.

### Saint-Martial de-Nabirat

### **Permanences** fiscales

Pour toutes questions fiscales, une permanence est organisée à France Services, à la Maison des communes, de 10 h à 12 h, les mercredis 18 et 25 septembre, 9 et 16 octobre, 6 et 20 novembre.

Uniquement sur rendez-vous : se rendre sur impots.gouv.fr rubrique Contact et RDV.

### Domme/Villefranche-du-Périgord

### Publicité extérieure : réunions publiques

L'élaboration du Règlement local de publicité intercommunal (RLPI) avance. Une première version du document sera présentée au public à 18 h, à Villetranche-du-Périgord le lundi 23 septembre, dans la salle de réunion située à côté de la mairie, et à Dorme le mardi 24 à la salle de la Rode.

Ces rendez-vous concernent tout particulièrement les entre-prises (commerçants, artisans, activités touristiques...) ayant déjà installé par le passé ou ayant pour

projet d'installer des dispositifs de publicité extérieure.

La RLPI permet de mettre en ceuvre une gestion plus raison-née et cohérente de la publicité extérieure à l'échelle des vingt-trois communes de l'intercommunaité. Il adapte la réglementation natio-nale déjà existante aux spécificités locales.

Le bureau d'études missionné pour réaliser le RLPI a réalisé un diagnostic présentant l'état des

lieux de la publicité, des enseignes et des pré-enseignes sur le terri-toire. Celui-ci est disponible en ligne sur domme-villetranche-du-perigord n' à la rubrique Amenagement du territoire. Le site internet d'une également accès au registre en ligne (en page d'accueil), crèé pour permettre au public de s'exprimer sur cette démarche.

### Monpazier

### Une fête équestre aux confins du Périgord Noir

L'hippodrome de Marsalès-Monpazier accueille le championnat du monde d'endurance équestre du 5 au 10 septembre. 145 cavaliers issus de 39 pays sont attendus, ainsi que 3000 visiteurs

Monpazier est avant tout connu pour sa magnifique bastide. Tou-tefois, durant circ jours, le village sera au centre d'a latention pour une autre raison si avant les mondate de l'endurant elle mondate de l'endurant elle mondate de l'endurant elle tun èvénement que l'Association des organisateurs de raids d'en-durance équestre en Dordogne (Adoreed) avait dèjà organisé en 2012 sur l'hippodrome de Marsa-lès-Monpazier.

iès-Monpazier.

Le principe de l'endurance équestre est simple : les concurrents et leur monture doivent partents par des véternaires. Cette épreuve se dérouter de samed l'séptembre. Le départ sera donné à 5 h 30 et l'arrivée des premiers cavelliers est estimée aux alentours de 16 h 30.

Spectable édurater le

### Spectacle équestre.

Mais cette compétition est aussi l'occasion d'organiser une grande féte autour de l'équitation. D'autres événements sont donc prévus, une cérémonie d'ouverture le jeudi 5 à 18 h, et une journée festive le vendredi, avec une conférence de maréchalerie de 14 h à 16 h et un



Les cavaliers et leur monture devront effectuer 160 km

spectacle équestre de 16 h à 18 h avec la compagnie Hasta Luego, la plus ancienne écurie française de chevaux de spectacle, qui exécute ses shows dans le monde entier. A noter que l'entrée est gratuluis.

Bahrein, qui viendra voir son fils concurir, ou encore le roi de Maisies de chevaux de spectacle, qui exécute ses shows dans le morde entier. A noter que l'entrée est gratuluis.

Guelque 250 bénévoles sont mobilisés pour assurer la réussite de l'événement, qui d'evair avoir de l'événement, qui d'evair avoir de la fact de la compagne de l'événement, qui d'evenement, qui d'evene

Les organisateurs attendent 3 000 spectateurs durant les cinq jours. Plusieurs personnalités sont annoncées, comme le roi du

sie.

Quelque 250 bénévoles sont mobilisés pour assurer la réussite de l'événement, qui devrait avoir des retombées économiques pour le territoire, avec des hôtels réservés sur 50 km autour de Monpazier.

Vendredi 6 septembre 2024 - Page 15

024-200041440-20250603-202**3<u>4</u>**34A-DE Reçu le 05/06/2025 Publié le 05/06/2025

### FACEBOOK:

Un post a été réalisé le 25 avril 2023.



Communauté de communes Domme Villefranche-du-Périgord

...

[ Rappel - ce soir et demain ]

Les deux réunions publiques organisées dans le cadre de l'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) ont lieu :

- 📌 ce soir à 19h, à la salle des fêtes de Daglan
- 📌 demain soir à 19h, à la salle polyvalente de Prats-du-Périgord

# AVIS DE RÉUNIONS PUBLIQUES

portant sur le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi)

Mardi 25 avril à 19h Salle des fêtes de Daglan

Mercredi 26 avril à 19h Salle polyvalente de Prats-du-Périgord

### AR Prefecture

024-200041440-20250603-202**3**534A-DE Reçu le 05/06/2025 Publié le 05/06/2025



### AR Prefecture

### **PANNEAU POCKET:**

Un affichage a été réalisé sur le panneau d'informations locales de la commune en avril 2023.

COMMUNAUTÉ E

Communauté de communes Domme-Villefranche du Périgord

Du 25/04/2023 au 26/04/2023

Publicité extérieure : réunions publiques

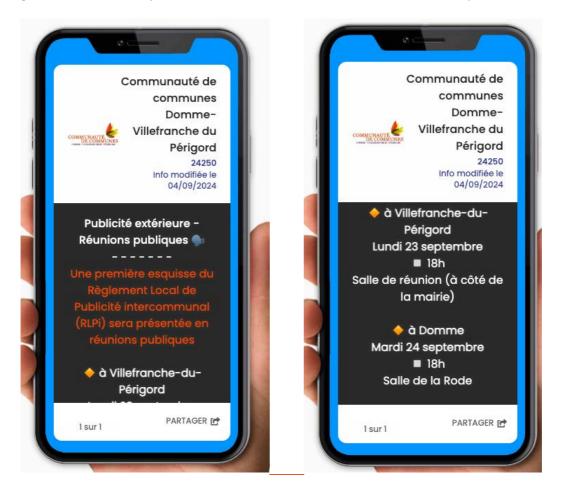
-----

La communauté de communes Domme – Villefranche-du-Périgord a lancé l'élaboration de son Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi).

Ce document visera à adapter les dispositions de la réglementation nationale déjà existante en matière de publicité extérieure au contexte territorial.

Le diagnostic, qui permet de dresser un état des lieux de la publicité extérieure (enseignes, préenseignes, publicité) actuellement en place sur le territoire, vient de s'achever. Le résultat de cette étude sera présenté en réunion publique.

Un affichage a été réalisé sur le panneau d'informations locales de la commune en septembre 2024.









### AR Prefecture

024-200041440-20250603-202**39**34A-DE Reçu le 05/06/2025 Publié le 05/06/2025

### Affichage sur le territoire intercommunal :

Un affichage a été réalisé sur la communauté de communes Domme – Villefranche-du-Périgord en avril 2023.



## **AVIS DE REUNIONS PUBLIQUES**

## Portant sur le projet de Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPI)

L'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPI) se place au stade du diagnostic de territoire.

Dans le cadre de ce projet, vous êtes conviés à participer aux réunions publiques qui se tiendront le

- Mardi 25 avril à 19h, salle des fêtes de DAGLAN
- Mercredi 26 avril à 19h, salle des fêtes de PRATS-DU-PERIGORD

Réalisé par le bureau d'études Go-Pub, cet état des lieux territorial des publicités, enseignes et préenseignes présentes localement, a été mené en 2022. Le RLPi est destiné à réglementer la publicité, les enseignes et pré-enseignes dans un but de protection du cadre de vie et des paysages tout en assurant un équilibre avec le droit à l'expression et à la diffusion d'informations et d'idées.

Vous pourrez poser vos questions, faire part de vos remarques ou simplement vous renseigner sur la problématique publicitaire. Que vous soyez professionnel ou particulier, vous êtes tous concernés par cette thématique. En effet, comme le dit la loi "paysage" de 1995 : "le paysage est le patrimoine commun de la nation".

Un affichage a été réalisé sur la communauté de communes Domme – Villefranche-du-Périgord en septembre 2024.



# Réunions Publiques

# RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL

# Villefranche du-Périgord

Lundi 23 septembre 18h

> Salle de réunion (à côté de la mairie)

# Domme

Mardi 24 septembre 18h

Salle de la Rode





Communauté de communes Domme - Villefranche-du-Périgord communication@comcomdv.fr / 05 53 29 09 14 www.domme-villefranche-du-perigord.fr

### AR Prefecture

024-200041440-20250603-202**4**134A-DE Reçu le 05/06/2025 Publié le 05/06/2025

### **Invitations:**

### AUX PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES (PPA), PROFESSIONNELS DE L'AFFICHAGE ET ASSOCIATIONS :

Une vingtaine d'invitation ont été faites aux professionnels de l'affichage et associations de protection de l'environnement.

### AUX PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES (PPA), PROFESSIONNELS DE L'AFFICHAGE ET ASSOCIATIONS :

Une vingtaine d'invitation ont été faites aux professionnels de l'affichage et associations de protection de l'environnement.



Saint-Martial-de-Nabirat, le 28 aout 2024

CA24
Chambre d'Agriculture
Service Environnement et Territoire
24660 COULOUNIEIX-CHAMIERS

<u>Objet</u>; INVITATION - Réunion de présentation et d'échanges sur le projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) de la communauté de communes Domme – Villefranche-du-Périgord

Dossier sulvi par ; Yannick GRASSINEAU, 05.24.15.00.33 / urbanisme@comcomdv.fr

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la démarche d'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPI), la communauté de communes Domme – Villefranche-du-Périgord vous convie à une réunion de présentation des règles et du zonage envisagés. Celle-ci est programmée le :

### Mardi 24 septembre à 14h00 Salle des fêtes de Cénac-et-Saint-Julien

(coordonnées maps: 44.79499422566755, 1.206134193145602)

Cette rencontre visera à échanger avec vos services sur le projet de RLPI et les différents documents produits à ce jour. Les membres de la conférence PLUI (élus communaux chargés du suivi des démarches d'élaboration des documents de planification) sont également invités.

Les services de la communauté de communes restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Enfin, je vous serais reconnaissant de bien vouloir confirmer votre présence par retour de mail à urbanisme@comcomdv.fr.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à ce dossier, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

> Serge SOULIGNAC Vice-Président en charge de l'urbanisme

> > AR Prefecture

024-200041440-20250603-202**4**234A-DE Reçu le 05/06/2025 Publié le 05/06/2025